

AVDL

30 ANS

EN FAVEUR

DU DROIT

AU LOGEMENT



30 ANS D' ACTIONS POUR LE DROIT AU LOGEMENT

Site internet www.avdl.fr

INFOS



BULLETIN DE
L'ASSOCIATION
VILLEURBANAISE POUR LE
DROIT AU LOGEMENT

EDITO

N°1

Voici le premier bulletin de l'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement. Il est fait pour informer, donner des conseils, plus simplement vous raconter la vie de l'Association.

Nous voulons que ce mini-journal crée un lien plus étroit entre les familles relogées ou en attente de logement. Bien des actions sont envisageables pour gagner le Droit au logement pour tous. Elles ne se feront que par vous et avec vous.



un BILAN apres 18 mois ...

Comme dans toutes les actions qui sont engagées il y a des résultats positifs mais aussi des points négatifs que nous livrons à votre réflexion.

POSITIF

- . 50 familles ont obtenu un relogement,
- . 180 familles sont passées à l'Association,
- . L'association s'est structurée :
Dalila 1 stagiaire T.U.C.
Pierrot 1 permanent à mi-temps
dans le cadre des emplois d'Initiative locale.
Thierry objecteur pour 1/3 temps détaché par la Cimade...
- . Pas de familles expulsées (à notre connaissance) à Villeurbanne en 86.
- . 2 contrats ont été signés pour obtenir 4 appartements afin de les louer aux familles de notre choix. 2 appartements ont déjà été attribués.
- . La ville, les Offices d'HLM, la préfecture nous considèrent avec intérêt et acceptent de travailler avec nous...
- . Les finances sont saines.
- . Les familles relogées n'ont posé aucun problème dans leur nouveau logement, tant pour le paiement des loyers que pour la cohabitation avec les autres locataires.
- . grâce à l'action de l'Association la Régie Chapot a consenti la vente de l'immeuble des IRIS à la société d'HLM Rhône-Saone.

NEGATIF

- . Bien des familles n'ont pas compris que nous étions une Association et que notre rôle est de les aider dans leurs démarches...
- . Elles "s'inscrivent" à l'A.V.D.L. comme à un service logement et se plaignent si après quelques mois l'Association ne leur a pas trouvé un logement.
- . Sur 50 familles relogées une petite dizaine reviennent à l'Association, on pensait que les familles relogées seraient les moteurs de l'Association et aideraient les autres familles en attente...
- . 100 cartes d'adhésion en 85
- . 65 cartes d'adhésion en 86
- . Des membres de l'Association se sont portés garants pour une mouzaine. Ces familles ne nous ont pas redonné signe de vie.
- . Nous nous sommes peu battus pour débloquer des logements auprès des propriétaires et des régies privées.
- . Nous n'avons pas poursuivi nos rencontres "musclées" avec les régies qui escroquent les familles.

SOMMAIRE

1985	
Naissance	4
1984 - 1994	
Des temps forts	6
1995 - 2004	
De nouvelles actions	8
2005 - 2015	
La mobilisation continue	10
L'AVDL Aujourd'hui	14
Témoignage	
M ^{me} BELGASIM	15
Rédaction	
Membres du C.A.	
Mise en page	
Camille DEAL	
Site internet	
www.avdl.fr	
Adresse	
277 rue du 4 aout	
69100 Villeurbanne	
Horaires d'ouverture	
Lundi	
13h30-17h30	
Mardi	
9h-12h30 & 13h30-17h30	
Mercredi	
9h-12h30 & 13h30-17h30	
Jeudi	
9h-12h30 & 13h30-17h30	
Vendredi	
9h-12h30	

Depuis trente ans, **par milliers, des femmes, des hommes et des enfants** ont franchi la porte de notre association, l'AVDL, pour chercher une réponse à leur problème de logement. **Logement indécent, logement inadapté, surpeuplement, hébergement, impayés, expulsion, les motifs d'accueil et d'accompagnement** sont nombreux. Ces anonymes prennent visages, ils ont des noms. A leurs côtés, nous voulons continuer à affirmer que le droit au logement sans discrimination est un **droit fondamental, qu'un droit à l'habitat, où chacun est acteur de son parcours, est possible.**

Au cours de ces trente années, notre équipe salariée a su relever ce beau défi d'être à la fois militante et professionnelle.

Nous tenons à remercier tous ceux qui se sont investis, nous ont soutenu et nous ont permis de répondre avec conviction, force et dynamisme à ces enjeux. Bénévoles, ceux des premières années sans lesquels rien n'aurait été possible, adhérents, salariés, partenaires associatifs, fondations, collectivités et services de l'Etat. Pour cela, nous avons souhaité avec ce document rappeler l'histoire de ces trois dernières décennies, depuis sa « naissance » en 1985, dans laquelle s'inscrit l'action de l'AVDL. Par ailleurs, une magnifique exposition photo sur « L'AVDL d'aujourd'hui » est également proposée dans nos locaux. Une vidéo a été réalisée aussi à cette occasion, visible sur le site de l'AVDL. <http://www.avdl.fr/>

Fêter cet âge de maturité, c'est également espérer qu'à l'avenir les situations individuelles se dénouent, que les dispositifs mis en place à tous les niveaux soient des réponses concrètes et contraignantes à cette crise du logement qui frappe encore une frange trop importante de notre population.

Jean Hours, Président de l'AVDL

LA NAISSANCE DE AVDL, EN 1985

Au niveau local, il importe de rappeler, d'une part, l'existence d'un riche tissu associatif «Lyonnais» autour du logement et plus généralement de l'accueil des nouvelles populations immigrées, et d'autre part, la tension existant sur certaines parts du parc de logement social comme l'illustrent les événements des Minguettes à Vénissieux de l'été 1981, ou encore les problèmes posés par la cité Olivier de Serres à Villeurbanne. La solution proposée est la démolition entre 1978 et 1984 de 8 barres de 336 logements au total; les 4 organismes HLM en charge de la démolition de la cité (et de la reconstruction d'environ 250 logements) et la municipalité, dirigée par Charles Hernu¹, bloquent alors toutes demandes nouvelles de familles immigrées.

C'est dans ce contexte, qu'autour de travailleurs sociaux et de militants bénévoles notamment du Centre Social et du Centre Medico-Social de Croix Luizet, qu'un groupe de familles, d'origine immigrée pour la plupart, se réunissent pour parler de leurs difficultés à trouver un logement décent. Malgré des années de démarches, de dépôts de dossiers, d'interventions multiples elles se trouvent encore, dans un logement petit, insalubre, et souvent sur-occupé.

Des démarches collectives, des pétitions, des rendez-vous sont organisés avec différents responsables sans que la situation ne s'améliore. Ces actions permettent aux familles de s'organiser. En 1985, une des familles décide d'occuper

un appartement vacant. Cette initiative déclenche un processus de solidarité et de soutien important, qui débouche **le 29 Septembre 1985 sur la création d'une association loi 1901: Association pour le Droit au Logement**, dont le siège est établi au CCO², et qui deviendra rapidement l'Association Villeurbanaise pour le Droit au Logement.

L'objectif premier affiché de l'AVDL est **l'accompagnement et le soutien aux familles** (d'origine immigrée pour la plupart à cette époque) en situation critique au niveau du logement, dans leurs démarches et leurs recherches afin d'obtenir un logement décent. Le second objectif est **d'aider les familles à une meilleure insertion dans leurs quartiers**. Enfin, l'association s'engage dans les actions de **lutte contre la discrimination et le racisme et pour une meilleure cohabitation**. Elle est aussi l'affaire des familles, pour créer une dynamique entre familles bien logées ou relogées et les autres. C'est pourquoi d'emblée, un effort est fait pour accueillir les familles lors de permanences journalières, accueil qui consiste en l'écoute des difficultés des familles et en la recherche avec elles des démarches qu'elles vont pouvoir entreprendre...

C'est sur ces fondements qu'elle agit encore aujourd'hui...

¹ Maire de Villeurbanne de 1977 à 1990 ; ministre de la Défense de 1981 à 1985.

² Centre culturel oecuménique devenu CCO Jean Pierre Lachaize après le décès de ce dernier en 2002

Un «groupe de paroles» animé par

1978

1979

1980

1981

François Mitterrand, président

Événements des Minguettes à Vénissieux, puis mise en place d'une politique de la ville

Depuis sa création, l'AVDL adapte en continu ses interventions aux difficultés rencontrées par les populations et aux différents dispositifs de politiques sociales de l'habitat mis en place par l'Etat et par les collectivités locales, partenaires financiers de l'AVDL (Conseil Général, Grand Lyon, Ville de Villeurbanne,...), comme le montrent les trois décennies évoquées ci-après.

le terrain de la Ste Famille des habitants contre les bulldozers



« Pourquoi vouloir garder ce terrain ? Il est mal aménagé, il sort de l'ensemble des autres du quartier, il voudrait mieux en faire quelque chose de propre. Un très mauvais, n'est-ce pas mieux que les routes et les terres folles, dont les enfants font la courtoisie ? »
 Ces propos s'expriment parfois dans le quartier à 17 à 18 mois.
 Depuis l'action conduite par le comité de coordination pour la Défense du terrain de la Sainte Famille, il existait déjà des cas similaires et cette action défendait des principes. Par l'occupation du terrain et la réoccupation symbolique malgré la protection de la police, par ses manifestations, le quartier a prouvé sa détermination. Par ces faits (travaux de camp, fêtes d'enfants, du matériel...) il a montré le besoin urgent d'une animation de quartier qui seul le terrain de la Sainte Famille

peut permettre. Les centaines d'adhésions parvenues au comité de tout en montrant aussi la popularité de l'action entreprise.
 En fait à Villeurbanne les espaces verts sont très rares. Les aménagements sociaux culturels sont très rares. Le quartier veut la rénovation sans expulsion.

LA VOIX QUARTIERS

N°1

L'idée de ce numéro est la voix des quartiers à été suggérée par l'équipe lyonnaise au journal Libération au comité de coordination pour la défense du terrain de la Sainte Famille. Les moyens techniques du journal permettent ainsi permettre au niveau de toute l'agglomération, une population plus grande de la lutte des habitants de Croix-Luizet et des Buis.
 Après en avoir débattu, le comité a décidé de prendre en charge la rédaction des articles par lesquels il est directement concerné, ainsi qu'une partie de la diffusion. Le journal « Libération » ne veut pas être seulement un journal comme les autres, il veut se démarquer que par la tenue de ses pages, Libération veut être un journal qui intervient.

actualités du rhône

04. 20. 89

Page 7

VILLEURBANNE :
Les travaux de protection des forces de police ont repris hier matin à la « Sainte-Famille »
 seize occupants avaient été expulsés

VILLEURBANNE : Le terrain de la « Sainte-Famille » réoccupé pendant 1 h 30



manifestation
 MERCREDI 3 OCTOBRE A 18 H 15
 du terrain de la Sainte Famille à la Place Lazare Goujon
 Rassemblement : terrain de la Sainte Famille 170 Av Salengro à Villeurbanne

Émergence de mobilisation des habitants du quartier

Naissance de l'AVDL

des travailleurs(es) sociaux (ales) au centre social et au centre médico-social de Croix-Luizet

1982 1983 1984 1985

Loi Quillot
 (notion de droit au logement)

Loi de décentralisation
 («compétences partagées» en habitat)

1985 - 1994 DES TEMPS FORTS

L'affaire Fayard, le collectif anti-expulsion «Pas d'expulsion sans relogement» et la mise en place de l'accompagnement social lie au logement

La mobilisation de militants pour empêcher les expulsions fait partie de l'histoire même de l'association, depuis ses débuts précités autour du comité de quartier Croix-Luizet et des assistantes sociales des centres sociaux de Buers et Croix-Luizet.

Pas besoin de «sms» ni de «mails» en 1985, pour se retrouver nombreux dans la cuisine d'une famille menacée d'expulsion. **Le déménageur arrive mais le «collectif anti-expulsion» est là...** Ordre est donné au déménageur de ne pas bouger, assorti d'une véritable leçon sur l'indignité de mettre une famille sur le trottoir et de lui prendre ses meubles.

Madame l'huissière, fort déplaisante, est venue faire le constat d'entrave à l'expulsion. Le commissaire de police joue son rôle, actant également l'entrave à la justice. **Jean-Pierre Lachaize, alors porte-parole de l'AVDL, défend le ménage menacé d'expulsion.** Un dialogue voire une connivence s'installent entre Jean Pierre Lachaize et le commissaire qui invite l'AVDL «à aller voir le maire (Charles Hernu) pour trouver une solution»... Et c'est ce qui se produit, une solution provisoire est en l'occurrence trouvée.

Le comité anti-expulsion sera sollicité très régulièrement jusqu'à la fin des années 1990, et jouera pleinement son rôle par un réseau bien structuré d'alerte (chacun appelle une liste de 5 noms ; ces militants seront présents le lendemain matin très tôt auprès des familles menacées avant l'arrivée des

huissiers). Petit à petit, les professionnels mettent en place des mesures préventives, pour aboutir soit à une solution de relogement, soit à un maintien dans le logement, et ces mesures sont toujours efficaces à ce jour.

Dès 1986, l'AVDL gère une dizaine d'appartements en baux-glissants en relations étroites avec certains organismes HLM. Elle met en place avec une subvention du Conseil Général un projet de suivi de personnes bénéficiant du RMI, dont la réinsertion passe par le logement, ainsi qu'un **dispositif de prévention «anti-expulsion»** : une permanence donnant aux ménages, les possibilités de connaître et maîtriser leurs droits et devoirs de locataires est mise en place et un guide sur les droits et devoirs des locataires est élaboré.

En 1990, de nombreuses familles viennent aux permanences «litiges» de l'AVDL pour trouver une solution à leurs conditions de vie indignes dans deux immeubles Fayard,



Immeuble Fayard

Naissance de l'AVDL | Collectif anti-expulsion (de 1986 à 1998)

| Une des familles décide d'occuper un appartement vacant

| Affaire Fayard

1985 1986 1988 1987 1989 1990

| Loi Besson

rue Edouard Vaillant, véritables taudis. Les militants visitent les familles ; le propriétaire se vante de gérer, réparer et loger les immigrés pauvres. Après de multiples interventions rien n'est engagé réellement.

C'est une opération médiatisée qui va faire avancer les choses : les poubelles de la rue E. Vaillant sont transportées devant le domicile du propriétaire dans les beaux quartiers de Lyon. L'expulsion est prononcée pour les 40 familles restantes mais avec une solution de relogement pour chacune, ce qui a toujours, et est encore, défendu par l'AVDL «**Pas d'expulsion sans relogement**».

En outre, à partir de 1991, l'AVDL établit une convention avec le FSL³ pour des mesures d'accompagnement social lié au logement, notion introduite par la loi Besson du 31 mai 1990 (accompagnement permettant aux ménages en difficulté concernés d'accéder au logement et/ou de s'y maintenir)⁴.

D'autres actions sont à citer dans le début des années 1990 :

- Dans le cadre du Développement Social des Quartiers Buers et St Jean, un **accompagnement des jeunes adultes en situation de cohabitation** chez leurs parents. Cela conduira à créer une permanence spécifique pour accompagner dans leurs démarches les ménages en situation d'hébergement et les personnes en foyer,

- Une expérience de réalisation d'un **journal «Paroles»** sur la base de témoignages d'un groupe de bénéficiaires du R.M.I.⁵, de militants et de salariés de l'AVDL.

- La mise en place d'un **observatoire du logement social sur Villeurbanne**.

³ Fonds de solidarité logement (dans le cadre du PDALPD) à l'époque co-présidé par l'Etat et le Conseil général.

⁴ La mesure d'A.S.L.L. est attribuée pour une période en général de 6 mois et peut être exceptionnellement reconduite une fois

⁵ Revenu minimum d'insertion

Convention FSL pour l'ASLL

«Groupe mutation»

1991

1992

1993

1994

1995

Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et fonds de solidarité logement (FSL)

40 familles sans chauffage, sans électricité. C'est le bilan peu glorieux de l'attitude de la famille Fayard. Colère et réactions de la municipalité qui met aussi en cause le ministère de la santé.



Fayard

Tristes immeubles

“Les consorts Fayard sont des négriers, de tristes individus qui exploitent la misère des autres. Comment à la fin du 20^{ème} siècle, peut-on se comporter comme en plein Moyen Age ? Cette situation est intolérable, inadmissible.” Dans la grisaille glacée de cet après-midi de novembre, au pied des immeubles décrépits, 33 rue Edouard Vaillant, Gilbert Chabroux exprime son courroux. Contre les propriétaires, “des gens qui n'ont pas de place dans notre société”. Et contre le ministère de la santé “on n'a pas le droit depuis Paris de désavouer des élus et des administratifs qui sur place connaissent les dossiers.”

Gilbert Chabroux a choisi le dialogue avec les locataires.



L'affaire ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte à 1981. Depuis, elle n'a cessé de rebondir. En 1982, la détérioration progressive de ces habitations a conduit le Service Communal d'Hygiène et de Santé de mettre en demeure la famille Fayard d'effectuer des travaux. Depuis 15 ans ces immeubles ont fait l'objet de l'ouverture de plus de 35 dossiers portant essentiellement sur l'insalubrité. La ville doit se substituer aux propriétaires, qui laissent la situation et les immeubles se dégrader. Elle investit 105 000 F de travaux. Même scénario en 1992. Cette fois la municipalité paye 138 000 F de travaux. “Entre temps, précise le maire, le sieur Fayard effectue de temps à autre des petits travaux de bricolage qu'il croit le dédouaner de toute responsabilité.”

Étincelles

Et pourtant, les Fayard ne sont pas sur la paille. Les seuls immeubles de la rue Vaillant “accueillent” une quarantaine de familles payant entre 1 800 et 2 000 francs de loyer par mois... En accord avec la préfecture, la mairie engage donc une procédure de résorption de l'habitat insalubre. C'est-à-dire l'expropriation du propriétaire afin de permettre la réalisation de loge-

Article de presse relatant l'affaire Fayard

1995 - 2004 DES ACTIONS NOUVELLES

«Coup de neuf» et le projet «parcours logement en question»

Dans la période des années 1995 à 2004⁶, outre les actions de fonds que constituent l'Accueil, l'information, orientation des ménages (AIO, conforté en «Centre de ressources» en 2003) et l'accompagnement social lié au logement (accès et maintien, litiges, prévention des expulsions, lutte contre l'insalubrité et l'indécence), divers «partenariats» sont initiés : conventions avec l'OPAC de Villeurbanne, dans le cadre du FSL, pour une mission d'accompagnement social auprès de ménages en situation d'impayés de loyers et cumulant divers problèmes, ou encore avec la SONACOTRA pour un travail d'accompagnement dans 3 foyers... C'est bien sûr aussi un travail partenarial au quotidien avec les assistantes sociales du Conseil Général, du C.C.A.S., de la C.P.A.M., avec le Centre Médico-Psychologique, le Point Santé, le SIAL⁷...

L'AVDL s'engage également dans la prospection et la captation de logements dans le parc privé ; sur la base d'une bonne connaissance des candidats dont elle assure l'accompagnement, du versement de l'allocation logement en tiers payant, de la garantie de l'ACAL⁸ ou d'un collecteur 1% (Locapass) ; 80 relogements entre 1998 et 2003.

L'AVDL est force de proposition pour certaines actions novatrices telles que : **«Coup de Neuf» : projet élaboré en collaboration avec la mission RMI⁹ de la ville de Villeurbanne et BATIRA** (entreprise d'insertion) auprès de 20 ménages : travaux incombant aux locataires RMIstes effectués gratuitement sous conditions : participer à la réalisation, permettre son bon déroulement et

ensuite intervenir auprès d'une autre famille, ou encore, la création d'un «groupe mutation» (avec des ménages concernés) afin d'aborder collectivement la question des mutations en parc HLM bien souvent «bloquées».

Autres initiatives marquantes de la période : à la suite d'un travail réalisé en 2001 avec l'association «Moderniser sans exclure» (de recueil direct de la parole des personnes concernées), **le projet PLEQ (parcours logement en question), travail commun entre habitants, travailleurs sociaux, bailleurs, élus, sur les difficultés liées au logement, aboutit à deux journées de «théâtre forum»** rassemblant plus de 70 participants en 2004¹⁰. L'AVDL réaffirme d'ailleurs la place centrale de l'utilisateur dans une charte soumise en AG en 2003. (voir encart «PLEQ»)

Sur toute cette période, les publics reçus et aidés par l'AVDL ont évolué avec une montée des familles en situation de grande précarité : 80% vivent uniquement de prestations sociales diverses fin 2005...

⁶ En 1996 l'AVDL emménage dans les locaux de la rue du 4 août, mieux adaptés à l'accueil des familles et au cadre de travail des 7 salariés.

⁷ Service inter-administratif du logement, qui gère le contingent préfectoral.

⁸ Action collective pour l'accès au logement : gère le volet «accès» des FSL

⁹ Revenu Minimum d'insertion

¹⁰ A cette occasion, l'AVDL a obtenu le trophée départemental «S'unir pour Agir» de la Fondation de France

1995 1996 1997 1998 1999 2000

Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (réforme système des attributions de logements sociaux, définit des mesures pour accroître l'offre de logements et prévenir les exclusions)

Le PLEQ (Parcours Logement En Question)

Ce projet initié par le Conseil d'Administration en 2004 associe ensemble salariés et membres du C.A. . Il a pour but une meilleure compréhension entre les différents protagonistes : usagers, bailleurs, travailleurs sociaux et l'AVDL. A travers un «théâtre forum», il s'agit de permettre un travail sur les représentations des uns et des autres pour faire évoluer nos relations et avancer sur la question de la discrimination dans l'accès au logement.

Une cassette réalisée par l'Association Moderniser Sans Exclure, où usagers et responsables du logement social exposent leurs problèmes respectifs introduit notre rencontre du 28 mars 2004 et nous invite à formuler des questions (une cinquantaine!). Comment faire par exemple, pour : Définir des critères objectifs pour l'attribution des logements, que tous les locataires soient traités également, favoriser le mélange des origines pour faciliter l'intégration, reconstruire avant de démolir, qu'une mutation soit aussi prise comme prioritaire, faciliter des réquisitions de logements vacants, adapter l'offre à la demande...

Et c'est avec l'aide d'Arc En Ciel Théâtre que nous poursuivons notre parcours avec les journées du 11 et 12 juin 2004 dans le cadre d'un «Théâtre Forum» où des scénettes évolutives sont co-construites pour être présentées ensemble par des professionnels, des institutionnels et des usagers. Grâce à ces interprétations, chaque groupe pourra «faire passer» ce qu'il a compris et ce qu'il a appris et ce qu'il peut faire comme proposition.

De ces différents groupes, sont retenues quelques principales propositions :

- Poursuivre les actions collectives, impliquer les familles, se mobiliser



Le public



Une scénette jouée lors du théâtre Forum

dans les associations de locataires et de quartier.

- Demander à la Mairie de créer un véritable service logement. Mieux lutter contre l'insalubrité et les mauvaises conditions de logement.

- Obtenir plus de transparence dans l'attribution des logements.

- Instaurer une diversité de peuplement dans tous les quartiers pour éviter la ségrégation spatiale.

- Inciter les bailleurs à bâtir un dossier unique de demande de logement.

Soulignons la réussite de ce projet qui dans sa séance finale a rassemblé plus de 70 personnes (nous avons regretté toutefois l'absence des bailleurs).

Collectif de mobilisation «Anti-expulsions»

«Coup de neuf» sur les appartements

2001-2004 : projet PLEQ (parcours logement en question)

2001

2002

2003

2004

2005

Loi Orientation et programmation pour la ville et la rénovation urbaine (mise en place de l'ANRU)

2005 - 2015 AUTRES ACTIONS FORTES

Le collectif de mobilisation pour le droit au logement, le projet IDEAL, le kit économies d'énergie, la mission «mobilisation des habitants»

Durant toute cette période, se poursuivent notamment les ateliers recherche de logement, le groupe «mutation», les Missions «Prévention des expulsions» et «médiation propriétaires/locataires» (ex-permanence «Litiges», axée sur la lutte contre l'insalubrité et l'indécence).

En 2005, l'AVDL lance avec d'autres associations, une action d'interpellation des pouvoirs publics en faveur du droit au logement pour tous, qui se traduit par des rassemblements devant la préfecture les 1^{er} mercredi de chaque mois, action qui perdure jusqu'en 2006 avec une sensibilisation du grand public par le biais d'une pétition qui recueille plus de 2500 signatures. (Voir encart Un Collectif de mobilisation...).

Depuis 2006, le projet IDEAL (Informer sur la Discrimination et l'Égalité de traitement, Agir pour l'accès au Logement pour tous), soutenu par l'Acsé¹¹, donne lieu à un accueil/information/orientation du public, à un enregistrement de discriminations repérées, à une veille active donnant lieu à une diffusion régulière d'une note documentaire et juridique (à 3000 destinataires). Entre fin 2007 et 2009 dans ce cadre, une formation-action à la prévention et à la lutte contre les discriminations a conforté la professionnalité individuelle et collective de l'équipe de l'AVDL. En 2008, et 2009, l'AVDL a également mobilisé un groupe d'usagers (de 8 à 16) autour de ces questions, pour partager leurs vécus et apporter des éléments de compréhension puis de positionnement (individuel et collectif) et de propositions,

pour faire face aux situations. (Voir encart la lutte contre les discriminations)

En 2009, l'AVDL est lauréate (parmi d'autres) de l'appel à projet «développement durable» de la Région Rhône-Alpes pour le kit économie d'énergies¹², «outil» destiné à atténuer les coûts de charges locatives et à sensibiliser à une démarche éco-citoyenne (distribué à près de 100 ménages par an). **C'est aussi en 2009 qu'est mise en place une permanence DALO¹³ pour l'accompagnement à la saisine de la commission de médiation** (une 30^{ne} de ménages reçus)

En avril 2012, la mise en place du fichier commun de la demande de logement social du Rhône, a assurément simplifié les démarches des demandeurs de logement: ils n'ont en effet plus qu'un seul dossier à déposer et à renouveler chaque année, à date anniversaire.

En 2013, l'AVDL (avec l'aide des Fondations Abbé Pierre et Georges Hourdin) initie **un nouveau projet de soutien aux mobilisations collectives d'habitants, qui vise à aider les habitants à s'organiser dans l'élaboration de revendications/propositions vis à vis des décideurs**. Ce projet a donné lieu en 2014 à la mise en réseau d'Associations de Locataires en Action (ALAc) animé dans le cadre d'un atelier. Il se poursuit aujourd'hui. (voir encart la mobilisation des habitants)

C'est dans le cadre du CLR¹⁴ en 2013 que nous avons été associés à l'appel d'offres du FNAVDL¹⁵. Ce Fonds National

«Veille Documentaire»
Centre de ressources «Discriminations»

2005 2006 2007 2008 2009 2010

Loi de Programmation pour la cohésion sociale

Loi instituant le Droit Au Logement Opposable (DALO)

d'Accompagnement Vers et Dans le Logement a été créé afin de financer d'une part, les actions d'accompagnement social en direction des ménages reconnus prioritaires au titre du DALO, et, d'autre part, des actions de gestion locative adaptée pour les logements attribués à ces mêmes personnes. L'AVDL en est contributrice à hauteur d'une trentaine de ménages par an.

¹¹ Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

¹² 3 ampoules à basse consommation, 1 prise multiple avec interrupteur, 1 mousser, 1 vario-jet pour diminuer le débit d'eau à la cuisine et à la salle de bain, 1 sablier de douche, 1 thermomètre. Don possible à l'AVDL pour un kit (35 Euros)

¹³ Droit au logement opposable

¹⁴ Collectif Logement Rhône ; 16 associations dans le domaine du logement. <http://www.collectif-logement-rhone.net/>

¹⁵ Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement institué en 2011. La ressource du fonds est constituée des astreintes payées par l'Etat au titre du DALO.

Un Collectif de mobilisation pour un droit au logement pour tous : une action militante initiée par l'AVDL.

A la suite de la journée mondiale du logement du 3 Octobre 2005, l'AVDL a proposé un rassemblement devant la Préfecture du Rhône le 1er mercredi de chaque mois, afin de **dénoncer la crise du logement et demander la construction de logements adaptés aux besoins**. La priorité est ainsi donnée à une mobilisation collective des ménages mal-logés qui en ont exprimé la «demande». L'AVDL propose un tract que chacun diffuse dans ses réseaux et auprès des personnes mal-logées. Diverses associations rejoignent le collectif : Solidarité pour le droit au logement, le Mas-CAO, VIFF, l'hôtel social Riboud, l'ACAL.

Ces rassemblements mensuels ont permis à partir de Janvier, qu'une délégation soit reçue, successivement, à la Préfecture, à l'OPAC du Rhône, à AXIADE, et pour finir au Grand Lyon où une pétition de plus de 2500 signatures est déposée. Lors de ces rencontres, la délégation a été constituée de 5 à 6 personnes dont des demandeurs de logement. Les interlocuteurs rencontrés ont été à l'écoute et ont réservé un bon accueil. Mais au final, s'ils partagent nos constats, ils n'ont pas de réelles solutions à proposer.

Ce collectif a aussi permis aux associations de débattre ensemble des situations d'exclusion en augmentation, de la politique de démolition, de l'insuffisance de logements sociaux, et d'envisager d'autres modes d'actions futures, dont de travailler

collectivement sur la question du droit au logement opposable, et de se mobiliser ponctuellement, de façon solidaire sur telle ou telle action à l'appel de l'une ou l'autre des associations du collectif.



Monsieur le Maire de Villeurbanne,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il existe ENCORE des problèmes de logement à Villeurbanne.

Mes enfants habitent chez leur papa... Je n'ai pas de logement et je suis hébergée - Combien de temps cette situation va-t-elle durer ?

Nom : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Signature : *[Signature]*

Pétition et manifestation devant la préfecture

Kit d'économie d'énergie pour lutter contre la précarité énergétique

Projet Mobilisation des habitants

2011

2012

2013

2014

2015

Mise en place du fichier commun de la demande de logement social du Rhône

Loi accès au logement et urbanisme rénové/encadrement des loyers, attribution de HLM, habitat indigne, prévention des expulsions, mesures concernant les bailleurs sociaux... (Loi ALUR)

La mobilisation des habitants sur les questions liées au logement.

Début 2013, dans la perspective de renforcer notre action en termes de démarches collectives, l'AVDL a lancé un nouveau projet pour la mobilisation des habitants sur les questions liés au logement. Initialement, nous avions envisagé de travailler sur les réformes des procédures d'accès au logement (dossier unique et fichier commun de la demande). Pour favoriser la participation des habitants, le projet s'est réorienté sur des problèmes de mobilisation plus concrets comme : des charges locatives trop élevées, des logements dégradés,, des projets de réhabilitation inadaptés.

Dans le cadre de ce projet, dans un premier temps **nous souhaitons mettre en valeur la parole habitante et les mobilisations existantes.**

Dans un second temps, nous souhaitons **contribuer à l'élaboration de revendications et d'actions collectives.**

Nous avons souhaité montrer que l'action citoyenne est possible. **Les habitants qui se regroupent pour agir ensemble et pour interpeler les décideurs obtiennent des résultats.** Nous avons aussi voulu faire changer le regard sur les habitants des quartiers populaires en montrant qu'il existe, dans ces quartiers, des

habitants, soucieux de l'intérêt collectif, qui se mobilisent pour l'amélioration de leur cadre de vie.

Après un travail de repérage des mobilisations existantes, nous avons commencé à accompagner plusieurs groupes de locataires du parc social ainsi qu'un groupe d'habitants d'un bidonville.

Suite à un atelier d'échange organisé à l'AVDL en décembre 2013, plusieurs associations ont souhaité se mettre en réseau. Ces associations partagent les mêmes préoccupations, à savoir :

- * Réussir à mieux se faire entendre par les bailleurs sociaux,
- * Contribuer à l'amélioration des résidences de logements sociaux
- * Et lutter contre les problèmes d'incivilité et de délinquance.

Aujourd'hui, nous constatons que le soutien de l'AVDL a progressivement permis aux groupes de locataires avec lesquels nous sommes en lien de prendre confiance en eux, de s'organiser et d'élargir leur réseau relationnel (élus, techniciens, associations etc.). **La mobilisation de ces locataires, leur engagement et leur persévérance ont permis des améliorations concrètes de leur cadre de vie.**



Les ALAc



Enlèvement des ordures, camp de la Feysine

Depuis fin 2013, nous apportons notre soutien à un groupe d'habitants d'un bidonville situé sur la commune de Villeurbanne et avons contribué à la création du comité Feysine avec les habitants du bidonville, les associations CLASSES, CCO et l'association Solidarité Espérance.

Le comité Feysine s'est fixé comme objectif de **contribuer à l'amélioration des conditions de vie sur le bidonville et de soutenir collectivement les habitants** dans leurs démarches d'insertion.

Un pilier de nos engagements : la lutte contre les discriminations

«La lutte pour l'accès au logement pour tous sans discrimination» est inscrite dans nos statuts depuis notre création en 1985. Nous attachons un intérêt particulier à prévenir les phénomènes discriminatoires, tels que définis à l'article 158 de la loi de Janvier 2002 de modernisation sociale : **«Aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement en raison de son origine, son patronyme, son apparence physique, son sexe, sa situation de famille, son état de santé, son handicap, ses mœurs, son orientation sexuelle, ses opinions politiques, ses activités syndicales, ou son appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion».**

L'attribution d'un logement procède nécessairement d'une sélection des candidats, en particulier lorsque les demandes dépassent de loin l'offre locative. En conséquence, toute différence d'accès à un bien collectif comme le logement social n'est pas constitutive d'une discrimination. Une discrimination est avérée lorsque des critères légitimes de déni d'accès sont contournés au profit de critères illégitimes (l'origine ethnique par exemple) ou lorsque des arbitrages en apparence neutres lèsent systématiquement des personnes de telle ou telle origine, réelle ou supposée. On comprend donc la difficulté d'aborder ce problème.

On peut parler de discriminations directes, indirectes ou systémiques. Les discriminations directes sont basées sur un ou plusieurs critères illégaux (origine ethnique, religion, handicap...). Les discriminations indirectes sont plus difficiles à repérer ; la plupart du temps, involontaires, elles sont le résultat de pratiques neutres en apparence qui entraînent un désavantage pour des personnes par rapport à d'autres personnes. Il convient alors d'analyser non pas le critère de choix, mais le résultat produit au regard des motifs discriminatoires. Les discriminations sont souvent systémiques, car elles ne relèvent pas d'une simple action individuelle, mais d'une chaîne d'actions le plus souvent non intentionnelles.

Un mémoire (« Logement et Discrimination », 2005) réalisé par Agnès Voisin (ex-directrice de l'AVDL) nous éclaire sur ce sujet (extrait) : **« De 1975 à 1990, la disparition des bidonvilles et cités de transit permet une amélioration sensible des conditions de logement des ménages étrangers. Cependant la crise économique et le chômage vont toucher en premier lieu les populations Maghrébines et Africaines les rendant ainsi plus vulnérables aux problèmes économiques et sociaux. La dégradation de certains quartiers populaires de banlieue et leur stigmatisation vont contribuer à créer des représentations dans lesquelles les populations issues de l'immigration, notamment maghrébine, sont associées à la dévalorisation du parc immobilier, aux problèmes sociaux, à la délinquance.»**

Si la discrimination dans le logement fut longtemps un sujet « tabou », elle est largement reconnue sur le territoire local, comme en témoigne le Plan Villeurbannais de lutte contre les discriminations au logement. Acteurs publics, privés et associatifs se sont réunis le 11 février 2010 pour signer un plan de lutte contre les discriminations au logement, piloté par la ville de Villeurbanne et soutenu par l'Acisé et la Région Rhône-Alpes. Unique en France, ce plan est le fruit d'une démarche partenariale de plusieurs mois comprenant la réalisation d'une enquête auprès des agences immobilières, une formation-action des bailleurs sociaux présents sur la commune, un diagnostic interne à la municipalité de Villeurbanne et un travail mené par les associations autour du vécu discriminatoire. **En signant le plan d'action en dix axes, les seize partenaires s'engagent à garantir l'égalité de traitement et la non-discrimination au logement, à faire évoluer leurs pratiques, à poursuivre le travail de diagnostic amorcé, à informer les demandeurs de logement sur les processus d'attribution ou encore à accompagner les victimes de discriminations.** À partir de ce plan, chaque partenaire signataire va désormais proposer au comité de pilotage les actions concrètes qu'il souhaite mener.

¹⁶ Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité créée en 2005 et dissoute en 2011, ses missions ont été transférées au Défenseur des Droits

DISCRIMINATION EN PARLER POUR AGIR



AVDL AUJOURD HUI

Et aujourd'hui, l'AVDL compte 10 salariés, un emploi jeune, un service civique. Elle accueille plus de 1000 ménages par an. En 2015, 140 ménages ont été relogés à plus de 96% dans le parc social ; plus de 560 ménages ont été accompagnés en recherche ou maintien dans le logement, en divers ateliers (recherche logement, groupe mutation,...) ou permanences (DALO, litiges,...).

A côté de ces champs d'actions traditionnels, ont été développées ces dernières années d'autres missions en répondant en particulier à des appels à projets. Si ces nouveaux axes de travail sont porteurs d'évolution et riches d'autres horizons, ils peuvent vite fragiliser notre équilibre financier. Le manque de visibilité à moyen terme rend problématique l'embauche de nouveaux salariés pour répondre aux besoins des ménages en difficulté qui demeurent.



AVDL

30 ANS D' ACTIONS POUR LE DROIT AU LOGEMENT



M^{ME} BELGASIM, UN PARCOURS DE VIE AVEC L'AVDL

Née en Tunisie, Mme Belgasim arrive en France en 1968. Elle découvre son premier habitat, les Minguettes, dans lequel elle a de bons souvenirs. Elle se marie à 18 ans avec son premier mari, et emménage à Villeurbanne La Feysine, avec ses trois enfants, Amel, Adel et Nabil. A ce moment, elle travaille pour une régie privée.

Dès 1982, cette famille rencontre des difficultés pour payer le loyer, le mari étant étudiant. En parallèle, le propriétaire vend, et engage une procédure d'expulsion auprès de la famille de Mme Belgasim, en engageant une poursuite judiciaire, avec une liste de faits infondés. Plus tard, une amie conseille à Mme Belgasim de contacter l'AVDL, ce qu'elle fait. Elle gagne le procès, avec des dommages et intérêts. Elle est ensuite relogée dans un T3 avenue Roger Salengro.

L'histoire ne s'arrête pas là. Sa mère tombe malade et elle doit la faire rapatrier en France. Elle vit désormais avec sa mère et ses soeurs qu'elle héberge également pour qu'elles puissent être au chevet de leur mère mourante. Ils se retrouvent à sept dans un T3.

En 1992, Mme Belgasim perd son mari dans un accident de la route, et peu de temps après, sa mère. Elle se retrouve seule avec ses 3 enfants. Elle rentre dans

une profonde dépression, et ne souhaite plus rester dans cet appartement où chaque pièce lui rappelle un souvenir. Elle décide de faire appel à un organisme payant pour lui trouver un nouvel habitat ; elle n'obtient aucun résultat. Elle se rappelle alors de l'AVDL, à qui elle expose sa situation, elle se voit proposer un T4 à la Feysine en 1994.

Elle est heureuse du changement, et peut se reconstruire une vie avec son nouvel époux, et ses trois petites filles, Sarah, Lina et Habiba. En 2007, elle fait de nouveau appel à l'AVDL, suite à des problèmes de bruit constant à proximité de son logement (accès pompiers et jardins). Cela l'empêche de se reposer, sa santé est fragilisée. Réactive, l'AVDL trouve une solution et la famille Belgasim est relogée depuis maintenant 8 ans dans un appartement chaleureux et adapté.

Madame Belgasim, fait partie de ces femmes qui ont dû se battre tout au long de leur vie. *"L'AVDL a rendu heureux beaucoup de familles. Je lui souhaite de continuer d'exister, que l'équipe reste la même, qu'elle continue d'aider les familles. Il n'y a pas beaucoup de structures qui aident les gens comme l'AVDL, franchement. C'est grâce à eux que je vais mieux"*.



EXPOSITION

L'AVDL au quotidien

À la demande de l'AVDL, Guillaume DUREUX, photographe, a réalisé un reportage autour de nos activités qui sera exposé à l'AVDL.





AVDI



30 ANS D' ACTIONS POUR LE DROIT AU LOGEMENT